

Vendredi 16 mars 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

A45 : Saint-Etienne Métropole et le Conseil général de la Loire maintiennent leur position

Le 17 janvier dernier, le Président de la République a confirmé par courrier la position de l'Etat sur le dossier de l'A45, demandant « de faire lancer l'appel d'offre européen de mise en concession de l'A45, et ce sans délai ».

De la même façon, Saint-Etienne Métropole et le Conseil général de la Loire réitèrent leur engagement formel de prendre en charge la subvention publique résiduelle et éventuelle, qui apparaîtrait à l'issue de l'appel d'offre élaboré de manière à limiter le plus possible les contributions publiques.

Pour autant, le protocole récemment proposé par l'Etat est, pour les deux collectivités territoriales, irrecevable en l'état, puisque ne respectant pas les conditions d'accord préalablement fixées.

Le Conseil général de la Loire et Saint-Etienne Métropole soumettront sans délai à l'Etat un nouveau protocole d'accord, confirmant ainsi leur position sur le dossier de l'A45, et respectant les engagements qu'ils se sont fixés.

Contacts presse :

Saint-Etienne Métropole : Domitille Jubert
06 73 82 65 57
d.jubert@agglo-st-etienne.fr

Conseil général de la Loire : Pierre Chappel
06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr